

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a signé ce mardi 24 mars 2015, l'ordonnance n° 2015-174 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes, dénommée CONARIV.

Cette commission a pour objet de parachever les travaux de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) et de procéder à l'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire.

Le Président de la République a, par ailleurs, procédé à la nomination de **Monseigneur Paul Siméon AHOUANAN**, Archevêque Métropolitain de Bouaké, en qualité de Président de la CONARIV.

Fait à Abidjan, le 24 mars 2015

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général de la Présidence de la
République

Amadou Gon COULIBALY